



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lutte contre la concurrence déloyale dans la chaîne de distribution des produits alimentaires surgelés

Le Ministère de l'Économie Nationale informe le public de mesures prises contre des pratiques de concurrence déloyale dans la chaîne de distribution des produits alimentaires surgelés. En effet, plusieurs importateurs installent leurs chambres froides dans des zones proches de celles des opérateurs locaux de taille plus modeste, pratiquant des ventes au détail à des prix qui perturbent le marché et nuisant à l'initiative privée de ces structures locales.

En vendant directement au détail, ces chambres froides exercent une pression injuste sur les structures locales, en usant de leur position dominante. Ce qui constitue une infraction selon la Loi n°18/020 relative à la liberté des prix et à la concurrence. À cet effet, une descente sur le terrain a été effectuée pour constater les faits, entraînant des mesures conservatoires ordonnées par les services compétents en la matière.

Le Ministère de l'Économie Nationale réaffirme son engagement à garantir la liberté d'entreprendre, tout en veillant à la protection des entrepreneurs locaux, conformément à la vision du Président de la République, Chef de l'État, **Son Excellence Monsieur Antoine Felix Tshisekedi Tshilombo**, qui promeut l'émergence d'une classe moyenne congolaise solide et prospère.

Le Ministère invite également les acteurs de la chaîne de distribution des produits alimentaires surgelés, notamment l'Association des Distributeurs et Exploitants de Chambres Froides du Congo, ainsi que les entreprises importatrices, à instaurer un cadre de concertation visant à définir des mécanismes équitables permettant à tous les opérateurs économiques, de poursuivre leurs activités dans le respect des intérêts communs et des droits des entrepreneurs locaux, tout en assurant une couverture de distribution élargie pour une meilleure accessibilité des consommateurs aux produits alimentaires surgelés.

Le Ministère de l'Économie Nationale réitère sa volonté ferme de promouvoir un marché équitable, où tous les acteurs économiques, grands ou petits, peuvent prospérer dans des conditions de concurrence loyale. Cet engagement s'inscrit dans une démarche de transparence et de justice économique, essentielle pour bâtir une économie solide et inclusive. Le Ministère continuera à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les règles du marché soient respectées et que les droits de chaque entrepreneur congolais soient protégés.

Kinshasa, le 28 Octobre 2024

La Cellule de Communication